

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://jeunesmagistrats.fr/v2/Nouvelle-etape-pour-l-AJM.html>

Nouvelle étape pour l'AJM

- Tout sur l'AJM - Le bureau et le CA -

Date de mise en ligne : dimanche 19 juin 2011

Description :

L'AJM a grandi, et a choisi une nouvelle présidente en la personne d'Aurélie POIRIER, juge d'instruction au TGI d'EVRY !

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

L'AJM a réuni ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 18 juin 2011 au Palais de Justice de Paris. Avec satisfaction, l'association a constaté qu'elle suscite un intérêt croissant, tant au sein de l'institution judiciaire qu'auprès des partenaires et auxiliaires de Justice, et plus généralement du public. Le nouveau Président de la FNUJA, Stéphane DHONTE, a d'ailleurs été [convié à notre rendez-vous](#), dans le cadre du partenariat que nous avons signé. L'invité d'honneur de cette rencontre était [Maître EOLAS, fameux avocat-blogueur](#), avec qui nous avons pu échanger sur les limites du devoir de réserve des magistrats, sur leur indépendance, et enfin sur leur positionnement vis-à-vis des normes européennes (sur fond de réforme de la garde-à-vue). De l'avis de toutes les personnes présentes, cette rencontre a été extrêmement enrichissante, et démontrait une nouvelle fois le besoin de nous questionner sur notre rôle et nos fonctions.

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2011, l'AJM a entendu se développer et évoluer, plusieurs amendements aux statuts de l'association ayant été votés, le plus important concernant les adhérents à l'association.

Désormais, l'AJM est ouverte à tous les auditeurs de justice, dès leur réussite aux concours d'entrée dans la magistrature : l'association et ses adhérents poursuivront d'autant mieux leur action pour faciliter l'installation des futurs magistrats dans leurs fonctions, qu'ils auront pu les accompagner dès leur formation.

Pour garantir à notre association son indépendance vis-à-vis des subventions provenant de quelque organisme ou institution, et afin de conserver les moyens de poursuivre ses actions, il a été décidé d'augmenter les cotisations de cinq euros, à raison de 20,00 euros pour les auditeurs de justice, et 30,00 euros pour les magistrats.

Par ailleurs, les visages de l'association ont changé :

Paul HUBER, Président de l'association depuis sa fondation, a été désigné membre honoraire de l'AJM, avec Vanessa LEPEU, ancienne vice-présidente. Tous deux ont été honorés pour tout leur travail, qui a permis à l'association d'avoir aujourd'hui une réelle reconnaissance dans l'institution judiciaire.

Le Conseil d'administration a lui aussi évolué : en premier lieu, la nouvelle Présidente est Aurélie POIRIER, juge d'instruction au TGI d'EVRY. Elle reste assistée de Charlotte GAZZERA, en sa qualité de Vice-Présidente. Autour d'elles, Céline ROUX demeure Secrétaire de l'association et Sylvie LEFAIX, Trésorière. Clément HERBO et Pierre GIRAUD deviennent animateurs respectivement des pôles "Accompagnement des jeunes magistrats" et "Education civique / Communication". Tous deux entrant en fonction cette année, il s'agit d'un réel renouvellement de l'équipe dirigeante, et un signe encourageant pour la pérennité de notre association. Julien SAVOYE conserve l'animation du Pôle "Formation", et Noémie NATHAN gèrera celui des "Débats / Réflexion sur les pratiques". Les autres membres du conseil d'administration sont Béatrice FAY, Philippe GUISLAIN et Mickaël HUMBERT.